

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Croyant à la réussite de tous ses élèves, l'équipe d'intervenants du CFCP veut soutenir chaque individu dans son projet de formation en mettant en place des règles de fonctionnement. Il appartient à tous et à chacun de les respecter afin de faire du CFCP un lieu propice aux apprentissages.

Mon rôle d'élève au CFCP :

- ↪ Je suis présent selon l'horaire établi et j'organise mes obligations personnelles en respectant mon horaire de cours ;
 - Pour les élèves inscrits à la formation générale des adultes, selon les normes du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), tout élève qui s'absente cinq jours de suite est considéré comme ayant abandonné ses cours. Je communique alors avec ma TES afin de planifier mon retour ;
- ↪ Je respecte la Politique d'engagement de rendement (les échéanciers de travail) ;
- ↪ Je m'investis dans mon parcours scolaire ;
- ↪ Je suis responsable de reprendre le contenu manqué dans les délais ;
- ↪ Je fais valider mon travail auprès de l'enseignant.e ;
- ↪ J'applique les stratégies enseignées ;
- ↪ J'avertis mes enseignants par Google Chat pour aviser de mes retards/absences ;
- ↪ J'ai une tenue vestimentaire appropriée au contexte scolaire ;
- ↪ J'utilise les ressources disponibles (TES, professionnel.les, enseignant.es, etc.) lorsque j'éprouve des difficultés ;
- ↪ J'informe le secrétariat de tout changement dans mon dossier administratif (téléphone, adresse, etc.).

Au CFCP, il est interdit :

- ↪ De flâner dans le centre durant les heures de classe ;
- ↪ De plagier dans un travail ou un examen ;
- ↪ D'avoir des manifestations de violence ou d'intimidation (application du plan de lutte contre la violence et l'intimidation) ;
- ↪ D'avoir en sa possession, de vendre ou de consommer de la drogue ou de l'alcool au CFCP ainsi que sur le terrain du centre ;
- ↪ D'avoir en sa possession un objet jugé dangereux pour la sécurité de soi ou d'autrui ;
- ↪ De fumer à l'intérieur du centre (incluant la cigarette électronique). L'élève qui fume à l'extérieur doit respecter les aires prévues à cet effet, soit la règle du 9 mètres.

L'élève qui ne répond pas aux attentes mentionnées sera rencontré par un intervenant du CFCP. Une note sera versée au dossier et des mesures pouvant aller jusqu'à la fermeture du dossier de l'élève pourront être appliquées. **L'élève est responsable de sa motivation et de son engagement face à son projet de formation.**